Document généré le 1 mai 2025 08:32

Nouvelles pratiques sociales

Le trafic d'enfants albanais comme déficit de citoyenneté

Daniel Stoecklin

Volume 18, numéro 2, printemps 2006

Vers de nouvelles pratiques citoyennes

URI : https://id.erudit.org/iderudit/013295ar
DOI : https://doi.org/10.7202/013295ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)
1703-9312 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Stoecklin, D. (2006). Le trafic d'enfants albanais comme déficit de citoyenneté. *Nouvelles pratiques sociales*, *18*(2), 186–199. https://doi.org/10.7202/013295ar

Résumé de l'article

Le trafic d'êtres humains émerge de profondes mutations sociales et économiques, qui interdisent de naturaliser le phénomène en l'attribuant à une « mentalité » particulière. Sortie du totalitarisme, l'Albanie expérimente une libéralisation rapide guère favorable à l'émergence d'acteurs collectifs et de pratiques citoyennes. Parmi les conséquences du déficit de participation démocratique, le trafic d'enfants appelle des médiations sociales. L'article privilégie les dimensions sociales du trafic et la perspective de l'acteur social comme complément de l'approche légale dominante.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le trafic d'enfants albanais comme déficit de citoyenneté

Daniel STOECKLIN
Département des sciences de la société
Université de Fribourg
daniel.stoecklin@unifr.ch

Le trafic d'êtres humains émerge de profondes mutations sociales et économiques, qui interdisent de naturaliser le phénomène en l'attribuant à une «mentalité» particulière. Sortie du totalitarisme, l'Albanie expérimente une libéralisation rapide guère favorable à l'émergence d'acteurs collectifs et de pratiques citoyennes. Parmi les conséquences du déficit de participation démocratique, le trafic d'enfants appelle des médiations sociales. L'article privilégie les dimensions sociales du trafic et la perspective de l'acteur social comme complément de l'approche légale dominante.

Trafficking human beings stems from deep social and economical transformations, and the phenomenon cannot be attributed to a particular "mentality". After its totali-

tarian period, Albania faces a rapid liberalisation hardly conducive to collective actors and practices linked to citizenship. Among the consequences of the deficit of democratic participation, child trafficking calls for social mediations. The article emphasizes the social dimensions of trafficking and the perspective of the social actor as a complement to the legal dominant approach.

INTRODUCTION

À la chute de la dictature communiste, la société albanaise a dû constater en 1989 que ses fondements reposaient en grande partie sur un vaste mensonge organisé. En mal de participation démocratique, d'espace public et de citoyenneté, l'Albanie est emblématique d'une société livrée du jour au lendemain simultanément à une mondialisation néolibérale et à la recrudescence de réseaux mafieux organisant des trafics en tout genre, dont celui d'enfants travaillant de manière forcée au profit d'un tiers. Le trafic d'enfants albanais émerge au début des années 1990, à l'ouverture du pays, parallèlement aux possibilités de travail saisonnier en Grèce voisine. Démarrant son projet avec une enquête menée en 1999 par une policière canadienne (Heppell, 2000), l'ONG suisse Terre des hommes (Tdh)[1] a estimé à plus d'un millier le nombre d'enfants albanais travaillant dans les rues des grandes villes grecques, vendant des fleurs ou des mouchoirs, lavant des pare-brise ou mendiant, et cela, à raison de 12 à 15 heures par jour (Tdh, 2003).

L'ampleur exacte du phénomène reste difficile à préciser étant donné des capacités de détection limitées et un manque de standardisation dans la collecte des données, liés à des différences de définition et notamment le recoupement avec la catégorie des migrants irréguliers (van Reisen et Stefanovic, 2004 : 12-13). On trouve ainsi pour la même région des estimations très diverses : en 2002 par exemple, le ministère grec de l'Ordre public estimait entre 3000 et 5000 le nombre de femmes et d'enfants victimes de trafic en Grèce, alors que le Research Centre for Women's Affairs du même pays donnait une estimation de 60000 (Kelly, 2002). De telles fourchettes rappellent celles qui ont cours pour les « enfants des rues », les différences étant également liées aux diverses catégorisations (enfants « de » la rue/enfants « dans » la rue, etc.), renvoyant à des enjeux institutionnels (Invernizzi, 2000 ; Stoecklin, 2000 ; Lucchini, 1996 ; Ennew, 1994).

Juridiquement, il y a trafic d'enfant lorsqu'un mineur est déplacé par coercition et exploité au profit d'un tiers. La coercition est centrale, elle concerne aussi bien le recrutement que le contexte de travail (Wijers et Lap-Chew, 1997), comme dans la définition de la « traite » d'êtres humains que donne le « Protocole

1. <http://www.tdh.ch>.

de Palerme[2]». Les différentes approches induisent des stratégies répressives ou des stratégies de renforcement du pouvoir (Bruckert et Parent, 2002). Lié à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (ONU, 2000), le Protocole de Palerme met l'accent sur la définition du délit et la répression des trafiquants. Il est beaucoup plus laconique concernant les procédures de protection des victimes. On attend cependant des ONG actives dans ce domaine qu'elles développent des «pratiques exemplaires», et ce, à tous les niveaux de leur intervention: prévention, protection, retour volontaire assisté et réintégration. Les relations entre gouvernements et ONG sont donc marquées par des objectifs différents, et, dans les faits, le souci pour les droits reste subordonné au maintien de la sécurité et de l'ordre public interne. Une manière complémentaire de lutter contre le trafic est de développer les droits humains, car le trafic vu uniquement comme un problème de migration illégale appelant contrôle et répression ne fait que pénaliser les victimes qui attendent plutôt des mesures positives au plan du travail et des droits humains.

La problématique de l'intégration sociale dans un pays européen en mutation rapide est ici abordée à travers le projet d'intervention de Terre des hommes (Tdh). Étant aussi personne-ressource pour les projets «enfants en situation de rue» soutenus par Tdh, nous avons animé deux ateliers de capitalisation (partage et conceptualisation de l'expérience) en Albanie (en 2003 et 2005). Cette double affiliation, universitaire et humanitaire, tel un chercheur-intervenant fonctionnant comme «tiers-aidant» (Herreros, 2002), suscite des allers et retours entre observations de terrain et modèles interprétatifs et contribue ainsi au renouvellement des pratiques d'intervention (Parazelli, 2004). Nous pensons qu'une meilleure interaction entre l'analyse sociologique sur le phénomène du trafic et l'analyse des procédures institutionnelles d'intervention peut favoriser l'intégration de l'approche «droits de l'enfant» au sein des pratiques juridiques et politiques.

Actuellement, le cadre juridique et politique de l'Union européenne touchant à la lutte contre le trafic d'enfants, et incluant les relations extérieures de l'UE, se caractérise par un manque de coordination entre agences spécialisées et ministères en charge de cette problématique (Dottridge, 2004; Van Reisen et Stefanovic, 2004). La possibilité pour les trafiquants de profiter des lacunes dans les législations et surtout dans la coopération judiciaire internationale ne peut cependant être réduite à la lecture unique de la réalité que constitue la «course-poursuite»; la coordination doit inclure une approche de développement social. Tdh collabore

2. Le *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children*, adopté par les Nations Unies en novembre 2000, et en force le 26 décembre 2003 après ratification par 40 pays, définit la traite d'êtres humains comme suit: «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation».

avec les différents ministères concernés d'Albanie (ministères du Travail et des Affaires sociales, de l'Éducation, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Ordre public, réunis dans un groupe interministériel contre le trafic d'enfants, sous la direction d'un coordinateur national) et avec les acteurs étatiques grecs (juges des mineurs, Brigade des mineurs de la police grecque, Direction de la protection de l'enfance), ainsi que des ONG œuvrant en Albanie (NPF) et en Grèce (ARSIS). Il reste que les difficultés liées à la protection des victimes et des témoins et à leur réintégration sociale sont réelles. Il y a aujourd'hui encore davantage de rapatriements forcés que de retours volontaires assistés. Cette contradiction se superpose à un autre décalage, situé en amont : l'écart entre l'approche juridique et les représentations courantes qui valorisent le travail à l'étranger, y compris celui des enfants. Les gens ne font pas forcément le rapprochement entre le travail à l'étranger vu comme une occasion à saisir et la définition légale du trafic d'enfants. Pour être efficace dans la coordination des actions de lutte contre le trafic d'enfants, il importe donc de mieux comprendre les dimensions sociales du phénomène.

Notre analyse sociologique a été effectuée selon une démarche de triangulation des méthodes, à savoir le croisement de données collectées selon des procédures différentes. Pour mettre en évidence les principales caractéristiques familiales et sociales des enfants trafiqués ou à haut risque de trafic, nous avons eu recours à près de 400 études de cas (398 fiches signalétiques), issues des observations des animateurs de l'ONG partenaire NPF[3]. Parallèlement, deux questionnaires auxquels ont répondu 313 enseignants et 1 451 élèves ont permis de rendre compte de la perception du phénomène chez ces deux groupes, avec dans les deux ensembles un groupe de contrôle (groupe non sensibilisé par rapport à un groupe ayant assisté à une séance de prévention). Enfin, nous avons effectué des entretiens qualitatifs avec des enfants bénéficiaires du projet, en utilisant la méthodologie du « Système enfant-rue », un outil d'analyse issu des recherches menées auprès des enfants en situation de rue en Amérique latine (Lucchini, 1996, 1993) et actuellement appliqué dans les projets « enfants en situation de rue » soutenus par Tdh. Cette grille de lecture permet de mieux comprendre la relation subjective que l'enfant entretient avec son environnement immédiat.

LIEN SOCIAL ET PRINCIPES D'ACTIONS

Selon les fiches signalétiques disponibles, 80 % des familles dont les enfants sont enregistrés par le projet sont touchées par le chômage, et cela concerne les deux parents dans la moitié des cas. Ce chômage s'explique, d'une part, par la discrimination qui sévit à l'égard des communautés Rom et Jevgjit, coptes

3. *Ndihmë Për Fëmijët* (Aide à l'enfance).

venus d'Égypte au IVe siècle et actuellement sédentarisés (European Right Center, 1997 : 10), et, d'autre part, par leur faible niveau d'éducation : seulement 6 % des pères et 3 % des mères ont dépassé le primaire. Les situations familiales instables (mères célibataires, familles recomposées) ou difficiles prédominent étant donné les problèmes liés à la précarité (chômage, alcoolisme, problèmes de santé, violence…). La libéralisation du marché a par ailleurs entraîné un problème de logement pour ces familles. Ce sont souvent des familles nombreuses (42 % ont quatre enfants ou plus) et le logement se résume la plupart du temps à une seule pièce. Les autorités disent manquer de moyens pour reloger les familles qui habitaient encore dans d'anciennes usines, aujourd'hui privatisées (Stoecklin et Tournecuillert, 2004 : 8).

Les familles marginalisées sont très vulnérables face aux pièges tendus par des trafiquants qui instaurent rapidement un rapport de débiteurs à créanciers. Ces relations s'instaurent dans un environnement politique et économique où l'absence de culture démocratique et de lieux de participation favorise un lien social marqué par le repli communautaire et/ou le repli sur l'individualisme consumériste, qui se distingue de la simple survie ou débrouillardise par l'affichage ostentatoire de la réussite. On peut ainsi faire l'hypothèse que le rapport problématique à l'État, à la suite de la « grande trahison » de l'ancien régime, entraîne un surinvestissement dans les relations de proximité. Cette perte de confiance dans les autorités a pu contribuer à faire tomber des exigences minimales dans les interactions courantes, notamment la capacité de demander à autrui d'apporter certaines garanties en échange de la confiance qu'on place en lui pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir quelque chose. C'est ce que nous avons appelé le « syndrome de la confiance inconditionnelle », lorsque le fait de manifester un doute ou simplement de la retenue face aux intentions d'autrui pourrait constituer un affront. Le trafic et l'abus d'enfants albanais s'expliqueraient ainsi en partie par une interaction marquée par la prégnance du code d'honneur (ne pas salir la réputation de l'autre commence par le fait de ne pas oser douter de lui) dans un contexte où l'éducation à la confiance est donnée aux enfants par des générations adultes qui ont elles-mêmes perdu confiance en leurs autorités (Stoecklin et Tournecuillert, 2004 : 12).

Du côté des ONG, les mécanismes pratiques inventés, les modèles d'analyse utilisés et les principes d'actions relevés et systématisés sont basés sur une démarche essentiellement inductive. Des principes fondamentaux ont souvent été dégagés par analogie. Ainsi, avec le principe voulant que le phénomène du trafic d'enfants se crée par l'intermédiaire d'un réseau organisé, qui ne connaît pas de limite géographique et qui se joue des contraintes légales, il s'agit d'organiser la lutte contre le trafic en utilisant des moyens dégageant un potentiel d'action similaire : une coordination des actions, un réseau transnational et des conventions internationales (Stoecklin et Tournecuillert, 2004 : 5). Ce principe du « parallélisme stratégique » implique que les moyens de lutte contre le trafic doivent inclure

au minimum les mêmes avantages que ceux sur lesquels ou à partir desquels se développe le trafic lui-même : pas d'obstacle géographique ou légal, un réseau, la confiance des parents et un avantage matériel immédiat.

Pour prévenir la déscolarisation et le risque associé de trafic d'enfants, il s'agit d'apporter un avantage immédiat à la famille. En effet, les trafiquants profitent de situations de détresse en proposant aux familles des solutions censées leur apporter des avantages immédiats. Ils donnent parfois une avance avant de partir et promettent d'envoyer l'argent que l'enfant va gagner. Mais la plupart du temps, les familles ne perçoivent que très peu de ce que l'enfant va réellement rapporter au trafiquant, si toutefois le trafiquant consent à envoyer véritablement une part du revenu. Les raisons «pragmatiques», comme la situation économique de la famille ou l'échec scolaire des enfants, appellent des réponses immédiates, impliquant une aide sociale matérielle ou scolaire. L'aide matérielle aide les parents à refuser le marché proposé par le trafiquant (leurs premiers cadeaux étant déjà un moyen d'instaurer une relation de dépendance). Cependant, la viabilité de cette aide dépend fortement de conditions externes, notamment de l'adéquation entre la scolarisation, la formation et les emplois que les jeunes peuvent trouver ou créer. Plus largement, le rôle des États et notamment de l'Union européenne concernant les politiques d'intégration et d'emploi peut aussi contribuer à prévenir le trafic d'êtres humains.

Le syndrome de la confiance inconditionnelle en guise de lien social se manifeste aussi dans la perception du trafic, un élément essentiel pour comprendre l'émergence et la persistance du phénomène. Les questionnaires ont en effet montré une progression relative de la compréhension des types de trafic chez les élèves et les enseignants (groupes sensibilisés/groupes non sensibilisés), alors qu'en ce qui concerne les causes du trafic il y a très peu de différences entre les réponses données par les groupes sensibilisés et non sensibilisés. L'efficacité relative de la campagne de sensibilisation révèle la prégnance des réflexes d'évitement dans des contextes où dépendance économique et relations de pouvoir personnalisées sont fortement liées. En effet, si la sensibilisation favorise l'identification du trafic à un lien organisé entre des victimes et des déviants, il n'en reste pas moins que chez 80% des répondants ce ne sont pas ces éléments qui sont avancés en premier lieu comme expliquant le phénomène, mais des causes plus diffuses (pauvreté, niveau d'éducation, conditions socioéconomiques). Au-delà du niveau d'information, c'est donc bien le type de domination charismatique (Max Weber), la personnification du pouvoir et la crainte qui y est associée, qui incitent à n'évoquer que des facteurs généraux pour expliquer des réalités aussi différentes que le trafic d'organes, l'exploitation sexuelle, la mendicité, ou le commerce de l'adoption… Ainsi, même quand les éléments pointés reposent implicitement sur la notion de crime organisé, les causes explicatives restent rivées au niveau de conditions générales n'engageant pas la responsabilité de personnes ou d'institutions particulières.

Cela peut être considéré comme un indicateur majeur du déficit de citoyenneté, qui ne permet pas de problématiser les relations de pouvoir et les importantes inégalités socioéconomiques. L'absence d'espace public, la faiblesse du monde associatif et la rareté de lieux où pourrait prendre forme une véritable démocratie participative entretiennent donc un certain fatalisme, consistant à invoquer des conditions générales (chômage, pauvreté) sans remonter à leurs mécanismes économiques, impersonnels et abstraits, ni à des responsabilités individuelles et institutionnelles plus précises. La définition juridique du trafic reste ainsi relativement étrangère à cette perception fataliste, invoquant la «pauvreté» comme explication ultime. Cela est source d'une difficulté importante éprouvée par les équipes d'intervenants dans leurs activités de médiation sociale: si elle n'est pas comprise, l'approche légaliste ne peut pas non plus être revendiquée par les populations marginalisées. Or, la durabilité de la réintégration d'enfants anciennement victimes de trafic ainsi que la prévention sont directement en lien avec les capacités démocratiques de ces populations (Roms, Jevgjit), qui précisément sont stigmatisées.

On touche ici au problème de reconnaissance des droits civils, politiques et sociaux, donc à la citoyenneté, dans une société marquée par de grandes inégalités sociales (Schnapper, 2003). Cela interroge plus précisément la nature du lien social dans une société passant du communisme au néolibéralisme sans que l'individualisme politique ait pu véritablement émerger. En effet, même s'il est non suffisant comme condition de la possibilité démocratique (Parazelli, 2004: 11), l'individualisme n'en demeure pas moins une composante essentielle. Or, tel qu'il s'est développé en Albanie, il semble avoir épousé la modalité consumériste imposée par le néolibéralisme, et cela, d'autant plus vite que les institutions n'ont pas favorisé la possibilité d'expérimenter la liberté politique. C'est le sentiment même de citoyenneté qui se trouve affecté par le passage sans transition d'un «brouillage» de repères normatifs à un autre. La nécessité de reconnaître aux individus une autonomie et des droits pour sortir de l'oppression est donc d'autant plus urgente et difficile lorsque les repères normatifs sont de plus en plus polarisés entre le communautarisme et l'État de droit.

Dans ce contexte, la médiation assumée par les ONG constitue un défi impliquant une capacité d'analyse renouvelée. L'intervention requiert une analyse de la configuration de tous les acteurs qui de près ou de loin participent au phénomène du trafic d'enfants (trafiquants, victimes, intervenants). L'efficacité d'une stratégie de lutte contre le trafic d'enfants dépend de la compréhension des facteurs sociaux, politiques et économiques qui relient les acteurs en une configuration spécifique. Devant cette complexité, la perspective de l'enfant «acteur» offre des pistes probablement plus intéressantes que l'occultation courante de la capacité de choix chez l'enfant. Il s'agit de remonter au sens subjectif des premiers intéressés, à qui l'on ne donne souvent pas la parole.

L'ENFANT VICTIME DE TRAFIC EST AUSSI UN ACTEUR

L'attention au sens subjectif que les acteurs développent permet de dépasser les présupposés sur le phénomène. Ainsi, s'il est vrai que la pauvreté favorise l'émergence du trafic d'enfants ou de la situation de rue, elle n'est pas pour autant une cause suffisante en soi. Les représentations idéales empêchent souvent de considérer l'enfant comme un acteur ayant fait le choix d'aller dans la rue, et évaluant sa situation en faisant un bilan régulier des avantages et inconvénients des lieux fréquentés et des relations qu'il peut y déployer. Il n'est alors considéré que comme un objet, une victime, et pas comme un sujet ou un acteur (Stoecklin, 2000; Lucchini, 1996; Ennew, 1994). La perspective de l'acteur social permet précisément de dépasser à la fois le misérabilisme ambiant et la stigmatisation des minorités ethniques dont sont issus majoritairement les enfants trafiqués. Il s'agit en effet de problématiser la construction de sens, autrement dit la motivation de l'acteur. Avec son «système de l'opportunité», Cusson (1981) propose une manière intéressante de saisir comment l'individu relie ses ressources (physiques, sociales, culturelles, cognitives, affectives) à ses objectifs et à des occasions d'agir qui se présentent.

FIGURE 1
Le «système de l'opportunité»

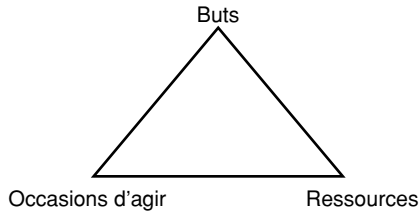

Source: Cusson, 1981: 168.

On peut ainsi comprendre comment le travail en Grèce (occasion d'agir) peut apparaître comme motivant pour l'acteur qui vise à «aider sa famille» (but) en montrant «de quoi il est capable» (ressources). Ce modèle permet de voir comment l'individu perçoit des occasions favorables d'agir, à partir de ses buts et de ses ressources. C'est bien parce que les occasions d'agir (de contribuer au revenu familial) sont trop rares en Albanie que l'on pense à tenter sa chance en Grèce ou à y envoyer quelqu'un de la famille, faisant alors fi des questions relatives aux conditions de travail réelles. Avant de les découvrir, l'enfant est souvent motivé à y aller. L'enfant a pu vouloir suivre un oncle ou une connaissance parce qu'il voulait faire quelque chose pour sa famille, contribuer au revenu, montrer qu'il sait se débrouiller, être capable comme les autres, etc. Ce n'est qu'après cet accord initial que l'enfant (et sa famille) est trompé par le trafiquant. Mais celui qui est maintenant

à nos yeux un «trafiquant» était au départ aux yeux de l'enfant un «ami». On voit donc que l'appellation «trafic» réduit tout le processus au résultat: l'enfant est effectivement déplacé, contraint et exploité. Mais en appliquant l'étiquette «trafic» au parcours objectif de l'enfant (abandon scolaire, travail de rue, départ/exil), on occulte le cheminement subjectif fait par l'enfant, et on laisse alors dans l'ombre des questions importantes qui permettraient de mieux aider l'enfant et sa famille à sortir de la spirale dans laquelle ils se sont engagés: quelle est la marge de manœuvre dont l'enfant dispose à chaque étape du processus? Quelles sont les motivations de l'enfant pour franchir les différentes étapes? Les étapes du trafic forment-elles un cycle répétitif? Ce sont là des questions essentielles pour comprendre la dynamique et les interactions sociales à l'œuvre dans le processus du trafic, afin d'augmenter la marge de manœuvre de l'enfant pour qu'il soit davantage acteur de ses choix.

La notion de «carrière» ouvre de ce point de vue des pistes intéressantes. Initialement développée par la sociologie interactionniste de la déviance (Becker, 1985; Lemert, 1967), la notion de carrière fait appel à l'idée d'une progression de l'individu dans une direction «déviante» en fonction de la réaction sociale à ses comportements. Il est possible d'appliquer cette perspective aux enfants en situation de rue (Lucchini, 1993; 1996). On peut ainsi distinguer entre un aspect objectif, à savoir les lieux fréquentés par l'enfant et les activités qu'il y exerce, et un aspect subjectif, c'est-à-dire le «rapport identitaire» que l'enfant entretient avec son environnement. Pour appréhender cela, il est utile de considérer les principales étapes qui constituent la «carrière de rue»:

1. la rue approchée: éloignement progressif de l'enfant de chez lui;
2. la rue observée: l'enfant garde encore une certaine distance avec la rue;
3. la rue ludique: l'enfant tire de sa fréquentation de la rue et notamment des groupes de pairs des gratifications essentiellement ludiques et identitaires;
4. la rue alternante: l'enfant assume la rue avec ses contradictions, la rue devient ambivalente;
5. la rue refusée: l'enfant reconnaît que la rue ne lui offre pas de débouchés;
6. la sortie de la rue, selon trois modalités: sortie active, sortie contrainte par autrui, sortie par épuisement des ressources trouvées dans la rue (Lucchini, 2001).

La notion de «carrière» peut également s'appliquer à la situation de trafic. Le parcours typique d'un enfant albanais victime de trafic comporte les étapes suivantes: abandon scolaire, travail de rue, départ/exil, retour et réintégration. Les phases de la carrière de rue évoquées ci-dessus peuvent être considérées comme un sous-ensemble de l'étape «travail de rue» en Albanie, même si tous les enfants ne passent pas par toutes ces phases. Une fois en exil, forcé à la mendicité dans les rues grecques et ayant pris conscience de la tromperie des trafiquants, l'enfant ne se situe pratiquement que dans les deux dernières modalités: rue refusée et sortie de la rue.

Il est donc essentiel de tenir compte du rapport subjectif de l'enfant au monde de la rue et de la nature processuelle du trafic. La relation entre l'enfant et sa famille change tout au long de sa carrière. Cela d'autant plus qu'un même enfant peut repartir plusieurs fois en Grèce après avoir été réintégré en Albanie. La coupure initiale, dans la phase d'exil où les trafiquants restreignent les contacts de l'enfant avec sa famille, fait ainsi parfois place à un projet individuel dans les cas où l'enfant «réintégré» retrouve dans sa famille des situations conflictuelles telles qu'il préfère repartir vers un espace que maintenant il connaît et où il va tenter sa chance tout seul. On peut estimer que le premier départ n'engage pas aussi entièrement la responsabilité parentale (tromperie des trafiquants), ni autant les compétences de l'enfant, que les départs suivants. La gravité des situations reste ainsi impossible à déterminer et à hiérarchiser de manière absolue. La perspicacité et les marges de manœuvre de l'enfant augmentent lorsqu'il se retrouve pour la deuxième ou la troisième fois dans une même phase.

On peut représenter la «carrière» par une spirale (schéma 2), symbolisant la progression des compétences qui augmentent avec l'expérience de l'enfant aux différentes phases de son parcours. À chaque étape (axes du schéma), l'enfant acquiert de nouvelles compétences. Il augmente le cercle de ses compétences et des lieux qu'il fréquente. Il réagira différemment par la suite s'il se retrouve dans la même situation.

FIGURE 2
La «carrière» de l'enfant en situation de trafic

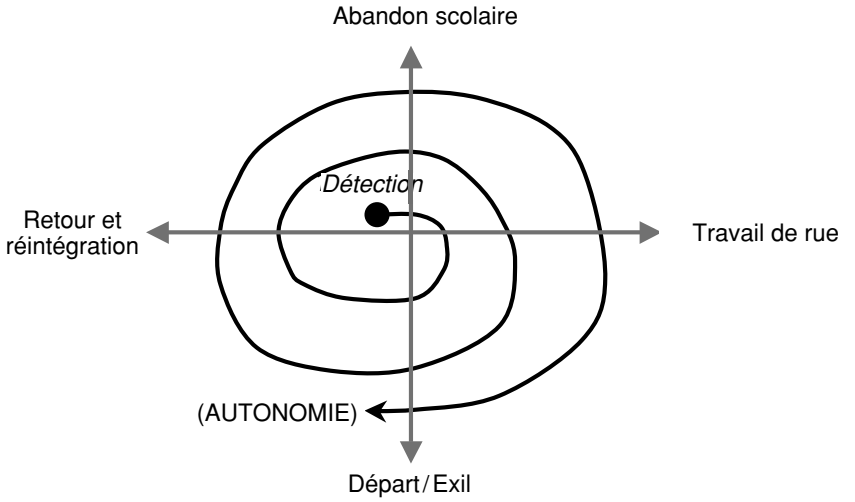

La détection et l'enregistrement de l'enfant par le projet ont lieu lorsque l'enfant abandonne l'école: les enseignants signalent l'absence répétée ou déjà devenue permanente. Mais l'étape objective dans laquelle se trouve l'enfant ne permet pas de déduire la manière dont il la vit subjectivement. L'intervention ne peut donc pas reposer sur une définition unique et objective des étapes, elle doit inclure le sens subjectif que l'enfant donne à sa situation, perception qui évolue avec l'expérience. Il faut donc considérer les compétences des enfants, car ce sont elles qui conditionnent activement leur motivation. Il faut passer par le sens vécu par les acteurs.

Les facteurs qui influencent cette perception, et donc le passage d'une étape à une autre dans la «carrière», sont des faits objectifs, mais aussi des éléments subjectifs qui ont des liens de nature systémique (schéma 3).

FIGURE 3
Composantes influençant les étapes de la «carrière»

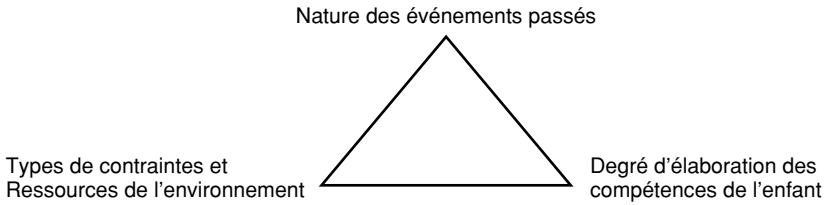

Source: Stoecklin, 2000: 317.

La nature des événements passés, ainsi que les contraintes et ressources de l'environnement actuel, peuvent atrophier ou au contraire stimuler le développement des compétences de l'enfant, notamment ses compétences cognitives (sens critique). De même, la nature des événements passés peut changer, dans l'esprit de l'enfant, en fonction de son expérience actuelle. Enfin, les types de contraintes et de ressources dans son environnement immédiat sont eux-mêmes modifiables par les stratégies et donc les compétences acquises par l'enfant lui-même.

En fait, tous les parcours spécifiques des enfants victimes de trafic peuvent être «relus» et analysés à travers cette représentation de la notion de «carrière». Se posent alors de nouvelles questions: les enfants qui font une «sortie active» de la situation de trafic (retour volontaire) sont-ils ceux qui ont davantage de compétences? Ces compétences sont-elles liées à la nature des événements passés ou davantage aux contraintes et ressources de leur environnement actuel? La recherche de réponses à ces questions peut contribuer à l'efficacité des stratégies de lutte contre le trafic d'enfants.

CONCLUSION

Lutter contre le trafic d'enfants implique de les considérer non seulement comme victimes, mais aussi comme acteurs. Il s'agit de voir le processus du trafic et pas simplement le statut d'enfant «trafiqué», qui occulte les étapes et la dynamique de la carrière. Lorsque l'on considère le phénomène comme un processus marqué par des configurations spécifiques d'interactions entre les individus, alors on peut voir que les premières étapes ont certainement aussi inclus en partie un choix de l'enfant, une motivation, avant que l'interaction entre l'enfant et l'adulte ne se transforme en une relation victimisante. C'est cela qui est déterminant, et sous-jacent au passage de l'amitié à l'abus: la question de la confiance. C'est précisément dans la confiance aveugle et le surinvestissement dans les relations de proximité que se lisent la faiblesse des mécanismes institutionnels de médiation et le déficit de citoyenneté. Cela renvoie au lien social de type néolibéral, que l'expérience communiste a d'ailleurs très ironiquement favorisé: la «société des individus», dans laquelle les institutions ne médiatisent plus les rapports entre les personnes.

Remédier au déficit de citoyenneté en Albanie, dont le trafic d'enfants est un symptôme, exige de combler un autre déficit: l'insuffisante intégration des analyses sociologiques et de l'approche «droits de l'enfant» dans les politiques nationales et européennes. Dans cette optique, nous pensons que les travaux sur la notion de «capabilités» (capacités de choix), tels ceux de Amartya Sen, offrent des perspectives intéressantes (Sen, 1999: 74-75). Selon cette approche, le développement ne peut pas être réduit à l'accès aux seules ressources matérielles: il concerne les choix que les gens peuvent faire, la liberté de mener différents styles de vie (Sen, 1999: 63-64). Cela dépend de nombreux éléments comprenant les caractéristiques personnelles ainsi que l'organisation sociale. La pauvreté est alors vue comme un manque de liberté de mener une vie décente, un manque de «capabilités». C'est pourquoi la responsabilité de la société envers la liberté individuelle est de prêter attention à l'augmentation des capabilités que différentes personnes possèdent vraiment. La capacité de l'organisation sociale à améliorer les capabilités humaines passe par «différentes manières de convertir des revenus et des ressources primaires en capabilités et libertés» (Sen, 1999: 66).

Ainsi, l'intervention consiste à transformer des ressources matérielles et humaines, y compris les ressources humaines des usagers, en capabilités. Cette transformation permet de préciser l'approche de renforcement du pouvoir (*empowerment*): plus qu'un simple transfert de compétences, il s'agit du processus par lequel la «compétence» générale d'une personne peut s'appuyer sur des processus sociaux afin de construire de nouvelles relations sociales. Ce processus nécessite participation et valorisation citoyennes. Les capacités de choix, qui déterminent l'intégration sociale, résultent à la fois du renforcement des compétences personnelles et des opportunités sociales. L'efficacité des interventions des acteurs institutionnels face à une problématique comme le trafic d'enfants dépend de la place qu'ils

réservent à ces deux niveaux du développement social. C'est à travers le renforcement de leurs compétences que les usagers peuvent aussi devenir des agents de promotion des droits et de défense des abus, devenant dès lors «acteurs» du projet, et non plus uniquement «bénéficiaires». Si la participation des individus dépend du degré d'ouverture du système à la constitution d'acteurs collectifs, la lutte contre le trafic d'êtres humains nécessite que l'on favorise aussi cette ouverture-là et pas seulement celle du «marché».

MÉDIAGRAPHIE

BECKER, Howard S. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

BRUCKERT, Christine et Colette PARENT (2002). *La «traite» des êtres humains et le crime organisé. Examen de la littérature*, Université d'Ottawa/Gendarmerie royale du Canada, Ottawa.

CUSSON, Maurice (1981). *Délinquants pourquoi ?*, Paris, Colin.

DOTTRIDGE, Mike (2004). *Kids as Commodities ? Child Trafficking and What to do about it*, Genève, International Federation Terre des hommes.

ENNEW, Judith (1994) *Street and Working Children: A Guide to Planning*, Londres, Save the Children Fund.

EUROPEAN RIGHT CENTER (1997). *No Record of the Case. Romas in Albania*, Country reports No. 5.

HEPPELL, Nathalie (2000). *Rapport sur le trafic d'enfants albanais en Grèce*, Terre des hommes (rapport interne).

HERREROS, Gilles (2002). *Pour une sociologie d'intervention*, Ramonville-Saint-Agne, Éditions Érès.

INVERNIZZI, Antonella (2000). *L'enfant qui vit dans les rues en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est: Bibliographie commentée*. En ligne, <http:www.unifr.ch/socsem/documentation.html>.

KELLY, E. (2002). *Journeys of Jeopardy: A Review of Research on Trafficking in Women and Children in Europe*, Genève, IOM.

LEMERT, Edwin M. (1967). *Human Deviance. Social Problems and Social Control*, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall.

LUCCHINI, Riccardo (2001). «Carrière, identité et sortie de la rue: le cas de l'enfant de la rue», *Déviance et Société*, vol. 25, nº 1, 75-97.

LUCCHINI, Riccardo (1996). *Sociologie de la survie. L'enfant dans la rue*, Paris, Presses universitaires de France.

LUCCHINI, Riccardo (1993). *Enfant de la rue. Identité sociabilité, drogue*, Genève/Paris, Droz.

ONU (2000). Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Genève/New York.

PARAZELLI, Michel (2004). «Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, nº 1, 9-32.

SCHNAPPER, Dominique (2003). *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.

SEN, Amartya (1999). *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte.

STOECKLIN, Daniel (2000). *Enfants des rues en Chine*, Paris, Karthala.

STOECKLIN, Daniel et Vincent TOURNECUILLERT (2004), *Les solutions trouvées en Albanie pour accompagner les enfants victimes de trafic*, Lausanne, Terre des hommes.

TERRE DES HOMMES (2003). *Le trafic d'enfants albanais en Grèce*, Lausanne, Terre des hommes.

VAN REISEN, Mirjam et Ana STEFANOVIC (2004). *Lost Kids, Lost Futures. The European Union's Response to Child Trafficking*, Genève, International Federation Terre des Hommes.

WIJERS, Marjan et Lin LAP-CHEW (1997). *Trafficking in Women*, Utrecht, Foundation Against Trafficking.